



Afin de pérenniser les stabilités obtenues (*plannings et dispersions*) sans pour autant déplaçonner les limites de BR, et parce que nous pensons que cela permettra aux PNC une individualisation de leurs plannings en fonction de leurs besoins, nous avons négocié une disposition appelée **OK VOL**.

Il s'agit, sur volontariat, de se déclarer comme tel sur une ou plusieurs périodes prévues.

Si le planning a besoin en suivi de couvrir un vol, alors il pourra appeler les PNC volontaires pour proposer une ou plusieurs rotations en plus ou d'une durée différente.

LES PÉRIODES CONCERNÉES

- Les PNC pourront accepter la réduction de leurs OFF mensuels.
- Les PNC pourront rendre des congés qui seront au choix du PNC reportés ultérieurement dans l'année ou transférés vers le PERCO (*Plan d'Épargne Retraite*)
- Les PNC en TAF pourront réduire leur période mensuelle de TAF (*pour les PNC en TAF avec liquidation partielle CRPN, cette possibilité est en attente de validation par la CRPN*)

**Dans ces 3 cas et en accord avec le PNC
le planning pourra être déstabilisé.**





ÇA RAPPORTE QUOI ?

- ☆ 100€ par jour de repos base rendu en cas de réduction des jours off.
- ☆ Dans tous les cas les règles de rémunération demeurent inchangées et la direction ne procédera à aucun équilibrage économique visant à récupérer d'un côté ce qu'elle donne de l'autre.

Il nous faudra évidemment être très attentifs à la fatigue engendrée et aux abus individuels, qui seront observés en comité de suivi de l'accord.

Ce dispositif fonctionne déjà sur les Bases Province et il est apprécié par les volontaires.

